conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MIXOL® Nr. 17 Senf

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Couleur, Pigment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH

Rue: Carl-Zeiss-Str. 17-19 Lieu: D-73230 Kirchheim/Teck

Téléphone: +49/(0)7021 / 950090 Téléfax: +49/(0)7021 / 56030

E-mail: info@mixol.de
E-mail (Interlocuteur): Technik@mixol.de
Internet: www.mixol.de
Service responsable: Technik

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24 h) GBK GmbH +49/(0)6132 / 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de 5

-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut

produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 2 de 13

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)		
68920-66-1	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd.,	ethoxylated		10 - < 15 %
	500-236-9			
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H315 H400 H412			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			< 0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		< 0,0015 %	
	-	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	•	- ox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Sk l310 H301 H314 H318 H317 H400 H	• •	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68920-66-1	500-236-9	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	10 - < 15 %
	Aquatic Acute	1; H400: M=1	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0,05 %
		ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,5 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 670 - 784 mg/kg Skin >= 0,05 - 100	
55965-84-9	-	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015 %
	brouillards); de H314: >= 0,6 - Irrit. 2; H319: > Aquatic Acute	ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,171 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = 92,4 mg/kg; par voie orale: DL50 = 64 mg/kg Skin Corr. 1C; 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye = 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 t; H400: M=100 c 1; H410: M=100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Date d'impression: 22.08.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 3 de 13

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. @0405.B004145 Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 4 de 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

stabilité aue stockage: >= 36 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couleur, Pigment

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
1309-37-1	Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe	-	5		VME (8 h)	
-	Manganèse et ses composés fraction alvéolaire exprimé en manganèse	-	0,05		VME (8 h)	
-	Manganèse et ses composés fraction inhalable exprimé en manganèse	-	0,2		VME (8 h)	
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	DNEL type		Effet	Valeur
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	6,81 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Consommateur	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-on	e et de 2-méthyl-2H-iso	thiazol-3-one (3:1)	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m³
Consommateur	DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
Consommateur	Consommateur DNEL, aigu		local	0,04 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour
Consommateur	DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environi	nemental	Valeur
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (re	ets discontinus)	0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Sédiment d'ea	u douce	0,0499 mg/kg
Sédiment mari	n	0,00499 mg/kg
Micro-organisr	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	
Sol		3 mg/kg
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Eau douce		0,00339 mg/l
Eau douce (re	ets discontinus)	0,00339 mg/l
Eau de mer	Eau de mer	
Sédiment d'eau douce		0,027 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 6 de 13

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide (Dispersion)
jaune - vert
sans odour
non applicable

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non inflammable. Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: > 100 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: > 100 °C pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 20 °C):1,49 g/cm³Densité de vapeur relative:non déterminéCaractéristiques des particules:non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 7 de 13

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 9186 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Substance				
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)	-one;1,2-bei	nzisothiazolin	-3-one		
	orale	DL50 mg/kg	670 - 784	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Producteur	OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	0,5 mg/l	Rat	Producteur	OPPTS 870.1300
55965-84-9	masse de réaction de 5-	chloro-2-mé	thyl-2H-isothi	azol-3-one et de 2-méthyl-	-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
	orale	DL50	64 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 mg/kg	92,4	Lapin	Producteur	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	0,171	Rat	Producteur	OCDE 403

Irritation et corrosivité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 8 de 13

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Résultat / Évaluation: non irritant. (Lapin)

Méthode: OCDE 404

Le test a été réalisé avec une formulation analogue. (Par analogie)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Résultat / Évaluation: non irritant. (Lapin)

Méthode: OCDE 405

Le test a été réalisé avec une formulation analogue. (Par analogie)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, @ES04.B002063, Inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92

Page 9 de 13

Nº CAS	Substance	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-	,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,110	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,643	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 215
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,25	4 d	Mysidopsis bahia	Producteur	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	23 mg/l (3 h	Boue activée	Producteur	OCDE 209
55965-84-9	masse de réaction de 5-c	hloro-2-mét	hyl-2H-isothia	azol-3-on	ne et de 2-méthyl-2H-isoth	niazol-3-one (3:1)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0052	72 h	Skeletonema costatum	Producteur	OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	7,92	3 h	Boue activée	Producteur	OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation	•	-	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			
	OCDE 301C	85 %	63	Producteur
	Relativement/partiellement biodégradable.	-	-	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	-0,71 - 0,75

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H) -one;1,2-benzisothiazolin-3-one	6,62	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Producteur
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	3,6		Producteur

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Code du produit: PES92 Date de révision: 14.08.2024 Page 10 de 13

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre	(ADR/RID)
---------------------	-----------

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Date d'impression: 22.08.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 11 de 13

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV

< 10 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MIXOL® Nr. 17 Senf

Date de révision: 14.08.2024 Code du produit: PES92 Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50% LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	l'oxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	MIXOL® Nr. 17 Senf	
Date de révision: 14.08.2024	Code du produit: PES92	Page 13 de 13

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de 5

-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut

produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)